



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 10 JANVIER 2023, 20h20
Édifrice municipal

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Breton,	siège no 4
Lucien Beaudry,	siège no 6

ABSENTS :

Michel Lindsay,	siège no 3
Jasmin Létourneau,	siège no 5

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

10.01.23.001

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucun point n'est ajouté à Varia. Il est **proposé** par Lise Garant et résolu à majorité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.01.23.002

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, il est **proposé** par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.01.23.003

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, il est **proposé** par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.01.23.004

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE - BUDGET DU 12 DÉCEMBRE 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, il est **proposé** par Michel Breton et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Ce point est remis plus loin.

PÉRIODE DE QUESTION 1

Des citoyens étaient présents.



N° de résolution
ou annotation
10.01.23.005

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 227-2018-23 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a déposé le projet de règlement numéro 218-2017-22 et a mentionné son objet ainsi que sa portée ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance du 7 février 2023, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, Le conseiller Marcel Élément donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 7 février 2023, le règlement 227-2018-23 établissant le traitement des élus.

10.01.23.006

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'embauche de M. Anthony Keeping comme « Responsable des travaux publics » par la résolution 14.11.22.191 ;

ATTENDU QUE des modifications sont apportées au contrat de travail de M. Keeping ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité membres présents d'accepter les modifications apportées au contrat de M. Keeping, « Responsable des travaux publics » et d'autoriser la mairesse à signer ce contrat modifié.

ADOPTÉE

10.01.23.007

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES POLITIQUES CONTRE LE HARCÈLEMENT, EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL ET MÉDICAMENTS, EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS VIOLENTS, ET EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible les Politiques contre le harcèlement, en matière de drogues, alcool et médicament, en matière de prévention des comportements violents et en matière de gestion des risques psychosociaux, en milieu de travail, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs, entend mettre en place des mesures prévenant toutes ces situations, ne tolérant ni n'admettant quelque forme de harcèlement, de drogue, alcool et médicament, de comportements violents, ni risques psychosociaux, dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset s'engage à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de ces comportements au travail ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset adopte les Politiques suivantes :



N° de résolution
ou annotation

10.01.23.008

- Politique contre le harcèlement en milieu de travail ;
- Politique en matière de drogues, alcool et médicaments en milieu de travail ;
- Politique en matière de prévention des comportements violents en milieu de travail ;
- Politique en matière de la gestion des risques psychosociaux en milieu de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME GP IMPRESSION POUR IMPRESSION D’AFFICHE – SCHÉMA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le Ministère de la sécurité publique impose un plan de sécurité civile à jour ;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile comporte un schéma de couverture et que celui-ci doit être affiché et accessible en tout temps en prévention d’un sinistre ;

Il est **proposé par** Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que le conseil mandate la firme GP Impression pour faire l’impression de 2 Alupanels d’une épaisseur de 1/8 au montant de 70.00 \$ chacun, plus les taxes applicables.

Pour éviter un conflit d’intérêt, le conseiller Marcel Élément a divulgué la nature de celui-ci, n’a pas participé aux délibérations et s’est abstenu de voter.

RAPPORTS :

1. Rapport de la voirie – Anthony Keeping
2. Rapport de la Régie – Michel Breton
3. Rapport comité d’embellissement – Michel Breton
4. Rapport des pompiers – Marcel Élément
5. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
6. Rapport du Comité de la ruralité/MADA-Famille – Michel Breton

PÉRIODE DE QUESTION 2

Présence de citoyens.

VARIA

Aucun varia n’est ajouté à l’ordre du jour



N° de résolution
ou annotation
10.01.22.009

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, il est **proposé** par Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que la présente séance soit ajournée au 10 janvier 2023 à 21h00. Il est 20h55.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier
Mairesse


Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière